



Séance du 22 mars 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-013	Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat intercommunal aux Héros et Martyrs de Sainte Anne	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>26 MARS 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>31 MARS 2026</b>
------------	---	--

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

**PRESENTS** : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

Le « Syndicat Intercommunal de la région de Lambesc » a été autorisé à se constituer pour l'entretien du Monument de Sainte Anne par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1948.

L'article 3 du titre 2 des statuts de ce syndicat dispose qu'il est administré par un Comité syndical de 32 membres, composé de :

- 16 délégués titulaires, comprenant le Maire de chacune des communes intéressées et un membre de chacun de leur Conseil municipal,
- 16 délégués supplémentaires.

Le deuxième délégué pouvant être tout citoyen réunissant les conditions requises pour être Conseiller municipal, son mandat sera de la durée du Conseil municipal qui l'a élu, sauf délibération ultérieure contraire.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

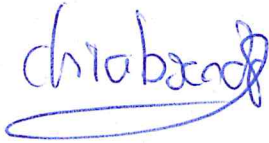
- De désigner comme représentant de la Commune, pour siéger au Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte Anne :
  - Joël LEVI-VALENSI, Maire, Délégué titulaire
  - Jacky GERARD, en qualité de délégué titulaire communal

- Et en qualité de délégués supplémentaires :
  - o Guillaume SORBA
  - o Sabrina BOURAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Alexis CHIABRANDO



Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-013

1 En préparation      2 En attente retour Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-26T14-51-12.07 ( MI268616428 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-013-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal aux Héros et Martyrs de Sainte Anne

22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.3. Désignation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-013 Représentants de la commune Sainte Anne.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:58

Par GENRE-JAZELET Christophe  
Par GENRE-JAZELET Christophe